

## **Procès-Verbal du conseil municipal du jeudi 23 novembre 2023 à 18h30**

L'An deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Chauzon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DELON, Maire.

Présents : Jean-Claude DELON - Agnès SOPRANI - Muriel LEROUX - Alain TUAILLON  
- Joëlle VIELFAURE - Pascaline BELOUARD FAUVEL - Jonathan LOPEZ -  
Jean-Marc FEUILLOLEY - Hervé PERRET

Absents excusés : Rénald JACQUES - Marie-Pierre TOURRE

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Agnès SOPRANI

Procès-verbal approuvé en conseil municipal le 19 décembre 2023.

Date de mise en ligne : le 21 décembre 2023.

La séance est ouverte à 18h30.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 octobre 2023 à **l'unanimité**.

Ordre du jour du conseil municipal du 23 novembre 2023 :

- 1) Choix des entreprises pour le projet de réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations,
- 2) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche pour le projet de réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations,
- 3) Avenant à la convention de participation prévoyance maintien de salaire souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale.

### **1) Choix des entreprises pour le projet de réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations**

Monsieur le maire explique que dans le cadre des travaux de réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations, un marché à procédure adaptée (MAPA) a été réalisé avec les 6 lots suivants :

- Lot 1 : Gros œuvre, façades,
- Lot 2 : Charpente Couverture Zinguerie,
- Lot 3 : Menuiserie aluminium,
- Lot 4 : Sanitaire plomberie,
- Lot 5 : Electricité,
- Lot 6 : Métallerie.

Selon la procédure adaptée prévue au Code de la commande public, un avis d'Appel à la concurrence a été publié le lundi 16 octobre 2023 avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 13 novembre 2023 à 12h00. Les plis ont été ouverts par la commission d'appel d'offre, le jeudi 16 novembre 2023, et analysés par les architectes M. Michel SEVENIER et M. Vincent DEVERT.

Huit entreprises ont remis leurs offres dans les délais impartis pour tous les lots.

**Arrivée de M. Jonathan LOPEZ à 18h37**

Au regard de l'analyse de toutes les offres présentées, Monsieur le maire propose de retenir les entreprises suivantes :

**Lot 1 : Gros œuvre façade** : l'entreprise SARL Ruoms Maçonnerie à Ruoms pour la somme de 34 303.80 € HT,

**Lot 2 : Charpente Couverture Zinguerie** : l'entreprise SARL Ruoms Maçonnerie à Ruoms pour la somme de 8 955.90 € HT,

**Lot 3 : Menuiserie aluminium** : l'entreprise SARL Gilles DURAND à Ruoms pour la somme de 5 175.46 € HT,

**Lot 4 : Sanitaire plomberie** : l'entreprise EURL BOISSINVAL à Vogüé pour la somme de 2 730 € HT,

**Lot 5 : Electricité** : le groupement d'entreprises EURL DUPLAND (mandataire)/ROBERT à Saint Maurice d'Ardèche pour la somme de 3 901 € HT,

**Lot 6 Métallerie** : l'entreprise SARL BREDILLET Métallerie Fermeture à Aubenas pour la somme de 7 518.50 € HT.

Ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **par 7 voix pour et 1 abstention** :

- d'autoriser monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :

**Lot 1 : Gros œuvre façade** : l'entreprise SARL Ruoms Maçonnerie à Ruoms pour la somme de 34 303.80 € HT,

**Lot 2 : Charpente Couverture Zinguerie** : l'entreprise SARL Ruoms Maçonnerie à Ruoms pour la somme de 8 955.90 € HT,

**Lot 3 : Menuiserie aluminium** : l'entreprise SARL Gilles DURAND à Ruoms pour la somme de 5 175.46 € HT,

**Lot 4 : Sanitaire plomberie** : l'entreprise EURL BOISSINVAL à Vogüé pour la somme de 2 730 € HT,

**Lot 5 : Electricité** : le groupement d'entreprises EURL DUPLAND (mandataire)/ROBERT à Saint Maurice d'Ardèche pour la somme de 3 901 € HT,

**Lot 6 Métallerie** : l'entreprise SARL BREDILLET Métallerie Fermeture à Aubenas pour la somme de 7 518.50 € HT.

- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Votants : Pour** : Jean-Claude DELON, Agnès SOPRANI, Muriel LEROUX, Alain TUAILLON, Jean-Marc FEUILLOLEY, Pascaline BELOUARD-FAUVEL, Joëlle VIELFAURE.

**Abstention** : Hervé PERRET.

## **2) Demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche pour le projet de réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations**

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le projet cité en objet consiste à rénover l'ancienne grange, située 15 Rue de la Placette, et la transformer en local de rangement pour les associations pour le stockage de leur matériel et l'approvisionnement en eau et électricité lors de diverses manifestations organisées dans le village.

Suite à l'avis d'appel à concurrence lancé le 16 octobre dernier avec une date limite de remise des offres fixée au lundi 13 novembre 2023, les plis ont été ouverts et analysés par la commission d'appel d'offre, le jeudi 16 novembre 2023.

Les entreprises ont été désignées par délibération et le montant précis des travaux est désormais connu.

Monsieur le maire propose à l'assemblée, de valider le nouveau plan de financement en conséquence, et de solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Ruralité 07. Il précise que pour ce projet, l'Etat a attribué un montant de 22 432 € à la commune au titre de la DETR 2023.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Lot 1 : Gros œuvre, façades	34 303.80 €	DETR (29%)	22 432 €
Lot 2 : Charpente Couverture Zinguerie	8 955.90 €	Région (25.5%)	19 470 €
Lot 3 : Menuiserie aluminium	5 175.46 €	Département (25.5%)	19 470 €
Lot 4 : Sanitaire plomberie	2 730 €		
Lot 5 : Electricité	3 901 €		
Lot 6 : Métallerie	7 518.50 €		
Architectes	8 000 €		
Mission SPS	3 520 €		
SIVTA Etanchéité	2 610 €		
		Autofinancement (20%)	15 342.66 €
<b>Total HT</b>	<b>76 714.66 €</b>	<b>Total</b>	<b>76 714.66 €</b>
<b>TVA</b>	<b>15 342.93€</b>	<b>TVA</b>	<b>15 342.93 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>92 057.59 €</b>	<b>Total TTC</b>	<b>92 057.59 €</b>

Ceci exposé,

- Considérant que ce projet remplit les conditions d'éligibilité pour l'attribution d'aide financière de la Région et du Département ;
- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière du Conseil Régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour un montant de 19 470 € ;
- Considérant l'intérêt de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 pour un montant de 19 470 € ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **par 8 voix pour et 1 abstention** :

- **d'approuver** le dossier de demande de financement pour les travaux de réhabilitation d'une grange pour transformation en local de rangement pour les associations, auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07 ;
- **de solliciter** le Président du Conseil Régional de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention d'un maximum de 25.50 %, pour un montant total de dépense de 76 714.66 € HT, soit 19 470 € d'aide financière attendue ;
- **de solliciter** le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche pour l'obtention d'une subvention de 25.50 % dans le cadre du dispositif Atout Ruralité 07, pour un montant total de dépense de 76 714.66 € HT, soit 19 470 € d'aide financière attendue ;
- **d'autoriser le Maire** à signer tout document relatif à l'exécution de cette présente délibération.

**Votants : Pour :** Jean-Claude DELON, Agnès SOPRANI, Muriel LEROUX, Alain TUAILLON, Jean-Marc FEUILLOLEY, Pascaline BELOUARD-FAUVEL, Joëlle VIELFAURE, Jonathan LOPEZ.

**Abstention :** Hervé PERRET.

### **3) Avenant à la convention de participation prévoyance maintien de salaire souscrite par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale**

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a souscrit au contrat de prévoyance collective garantie maintien de salaire pour les agents de la commune dans le cadre de la convention de participation qui lie le Centre de Gestion de l'Ardèche (CDG07) à la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) avec un taux de cotisation salarial qui s'élevait à 1.32 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Par courrier reçu en mairie le 11 octobre dernier, la MNT explique que le nombre et la durée des arrêts de travail progressent, ce qui conduit à une forte augmentation des versements de compléments de salaires aux adhérents. Afin de pérenniser l'organisation de cette couverture solidaire au niveau départemental, une augmentation du taux de cotisation est donc nécessaire.

Par conséquent, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le taux de cotisation passera de 1.32% à 1.36%. Il convient de signer un avenant au contrat pour la mise en œuvre de ce nouveau dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant au contrat de prévoyance MNT.

La séance est levée à 18h50.

A Chauzon,  
Le 19 décembre 2023,

Le maire,  
Jean-Claude DELON

La secrétaire de séance  
Agnès SOPRANI

